

COMMUNE DE BOUHANS ET FEURG
Procès-verbal du conseil municipal du 26 mars 2021 à 20h30

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil à la mairie, sur convocation légale du 19 mars 2021, sous la présidence de Claude DEMANGEON, Maire.
Compte rendu affiché le 26 mars 2021

Membres présents : M. Claude DEMANGEON Maire, Mme Corinne SCHMIT, M. Tony RIGOLLOT, Mme Marie-Hélène DOS SANTOS, M. Marcel BOURBIER, Mme Myriam SCHMIT, M. Florent VAURS, M. Anthony MATEOS, M. Philippe MAGNY, M. Sébastien VANDERHAEGEN.

Membre(s) absent(s) : M. Alexandre HULIN

Pouvoir : aucun

Secrétaire de séance : Mme SCHMIT Corinne

ORDRE DU JOUR

- **Budget**
- Compte de gestion 2020
- Compte administratif 2020
- Affectation du résultat au compte 1068
- Budget primitif 2021
- **Vote des taux d'imposition des taxes directes pour 2021**
- **Approbation ACTP provisoire**
- **Travaux sylvicoles 2021**
- **Transfert mobilité CCVG**
- **Intégration du chemin rural de la Tour**
- **Facture de la vente tables et bibliothèque**

Affaire(s) diverse(s)

Le Maire demande au conseil municipal de retirer de l'ordre du jour la délibération concernant l'intégration du chemin rural de la Tour et de rajouter l'approbation de la délibération du Syndicat Intercommunal scolaire. Le Conseil Municipal accepte.

1- Compte de gestion 2020 :

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanimement approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2- Compte administratif 2020 :

M. Claude DEMANGEON, Maire, donne la parole à M. Marcel BOURBIER, pour lecture des résultats du compte administratif de la commune et sort de la salle de conseil,

Total des dépenses de fonctionnement 2020	:	132 550.79 €
Total des recettes de fonctionnement 2020	:	234 987.60 €
Excédent de clôture	:	102 436.81 €
Total des dépenses d'investissement 2020	:	62 045.73 €
Total des recettes d'investissement 2020	:	162 030.00 €
Restes à réaliser	:	83 700.00 €
Besoin de financement	:	21 154.40 €

Hors de la présence de M. Claude DEMANGEON, Maire, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget communal 2020 à l'unanimité.

3- Comptabilité : affectation du résultat au compte 1068 :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les résultats 2020 et la nécessité de procéder à leur affectation :

Excédent de fonctionnement cumulé	152 266.35 €
Solde d'exécution d'investissement	62 545.60 €
+restes à réaliser en dépenses	83 700.00 €
-restes à réaliser en recettes	0.00 €

Soit un besoin de financement au c/1068 de 21 154 40 €

L'excédent de fonctionnement cumulé 2020, soit 152 266.35 €, permet de résorber le besoin de financement de la section d'investissement qui s'élève à 21 154.40 €

Le Conseil approuve à l'unanimité.

4- Budget Primitif 2021 :

M. Claude DEMANGEON présente le budget primitif 2021 de la Commune de Bouhans et Feurg aux membres du Conseil Municipal. Ce budget primitif 2021 équilibré tant en fonctionnement qu'en investissement se présente ainsi :

2021	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	279 316.95 €	279 316.95 €
Investissement	356 229.80 €	272 529.00 €
RAR	0 €	83 700 €
Total du budget	635 546.75 €	635 546.75 €

Il demande au Conseil Municipal de voter ce budget par chapitre pour éviter d'avoir à prendre des délibérations modificatives au cours de l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte le budget primitif 2021.

5- Vote des taux d'imposition des taxes directes pour 2021 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'impositions fixés en 2020 et explique la réforme des Impôts de production issue de la dernière loi finances.

Présentation des taux d'impositions 2021 :

Taxe d'habitation : pas de vote de taux jusqu'en 2022 inclus

Taxe foncière bâti (TFPB) : 35.25% (soit 10.77% taux commune 2020 + 24.48% taux de référence du Département 2020)

Taxe foncière non bâti (TFPNB) : 41.34% (Taux de 2020)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident d'adopter à l'unanimité, les taux présentés par M. le Maire pour l'année 2021 et de ne pas appliquer d'augmentation.

6- Approbation ACTP provisoire :

Le Maire commente le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT). Les membres de la CLECT se sont réunis le 20 janvier 2021 pour procéder à l'examen des charges transférées, mais également pour déterminer le coût des services communs créés entre la ville de Gray et la CCVG. Le conseil communautaire donne un avis favorable au ACTP provisoire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve ce rapport et l'adopte à l'unanimité.

7- Travaux sylvicoles 2021 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de travaux sylvicoles, préparé par l'ONF, et à envisager pour l'année 2021.

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	QUANTITE ESTIMATIVE	TVA	MONTANT ESTIME HT €
Travaux sylvicoles :			
Travaux préalables à la régénération – broyage en plein de végétation herbacée, semi-ligneuse ou ligneuse de faible diamètre (parcelle 8r)	5.83 ha	10	5392.75
Travaux préalables à la régénération – idem pour broyage (parcelle 33r)	1.20 ha	10	942.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le devis de 6 334.75 € HT, soit 6 968.23 € TTC. Les travaux seront réalisés selon le budget primitif 2021.

8- Transfert de compétence à la CCVG « Organisation de la mobilité » :

La Communauté de Communes du Val de Gray a pris une délibération lors du Conseil Communautaire du 25 février 2021 relative au transfert de compétence « Organisation et mobilité ».

Le conseil municipal après en avoir délibéré et unanimement approuve le transfert de cette compétence.

9- Facture de la vente de tables et bibliothèque :

La commune a 2 tables et une bibliothèque à vendre, M Griffon se propose de les acheter pour un montant de 150 €

Après en avoir délibéré et unanimement, le conseil municipal accepte cette offre et donne pouvoir au maire de réaliser la vente pour la somme de 150 € et de facturer cette opération.

10- Approbation du changement de nom du Pôle scolaire d'Autrey les Gray

Le Maire présente la délibération du 17/12/2020 concernant le changement de nom et les statuts du syndicat des écoles d'Attricourt, Autrey-les-Gray, Bouhans et Feurg, Broye-les-Loups et Verfontaine, Fahy-les-Autrey, Loeuilley et Poyans en Syndicat Intercommunal du Pôle Educatif des 4 Vallées.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et unanimement approuve ce changement de nom et les nouveaux statuts.

Affaires diverses :

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h55